



Commune
de
MAZAMET

Envoyé en préfecture le 21/03/2017

Reçu en préfecture le 21/03/2017

Affiché le

SLOW

ID : 081218101692-20170315-2017_DEL04-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 Mars 2017

2017 / 01 / 04

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 29
REPRESENTE	: 03
ABSENT	: 00
VOTANTS	: 32

Date de Convocation :	7 Mars 2017
Date d’Affichage :	7 Mars 2017
Secrétaire de Séance :	Pascale BORIES

.....
Etaient présents :

Olivier FABRE, Janine BARENS, Michel MARTIN, Marie GUIRAUD, Françoise ROUQUETTE, André AMALRIC, Cathy ROQUES, Serge GORIN, Wilfried PÉNÉLA, Bruce WATSON, Laurent MONNIER, Pascale BORIES, Séverine ARMERO, Christophe ASSEMAT, Agnès MAUREL, Eric RAGAZ, Corine ALBERT, Evelyne MARTY-MARINONE, Chantal CASTAGNÉ, , Karine LOUP, Anne-Marie PRADES, Dolorès ISSA, Philippe BANCAL, Christine FOURIER, Elizabeth ORIVES, Renaud ROUANET, Luc PICARD, Gisèle PAULIN, Alexandre CENES, Florent ALVAREZ.

.....
Etaient représentés :

Stéphanie ETIENNE par Janine BARENS
Thierry ROUSSEL par Agnès MAUREL
Fabienne CARAGUEL par Michel MARTIN

.....
OBJET : Exercice 2016 - Budget Principal et Budgets annexes – Vote des Comptes Administratifs.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Janine BARENS, Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Olivier FABRE, Maire de Mazamet.

Vu l'avis favorable de la commission « Finances - Intercommunalité – Ressources humaines – Affaires générales » en date du 09 mars 2017,

Conformément l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire quitte l'assemblée et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte administratif relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Conformément à l'article L.2121-31 du CGCT, après avoir entendu, débattu et voté le compte de gestion, le Conseil Municipal entend, débat et arrête les résultats définitifs du compte administratif.

Le Conseil Municipal se prononce sur les Comptes Administratifs :

I°) Budget Principal

- Vote du compte administratif 2016 :

Pour : 32 Contre : 00 Abstention : 00

II°) Budget du Service de l'Eau

-Vote du compte administratif 2016 :

Pour : 32 Contre : 00 Abstention : 00

III°) Budget du Service de l'Assainissement

-Vote du compte administratif 2016 :

Pour : 32 Contre : 00 Abstention : 00

IV°) Budget du Lotissement Communal « Secteur Est – La Clauze »

-Vote du compte administratif 2016 :

Pour : 32 Contre : 00 Abstention : 00

V°) Budget du Lotissement Communal « Gau-Bosc »

-Vote du compte administratif 2016 :

Pour : 32

Contre : 00

Abstention : 00

VI°) Budget du Lotissement Communal « de Laprade »

-Vote du compte administratif 2016 :

Pour : 32

Contre : 00

Abstention : 00



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*